



**VERNAISON**  
ENTRE LONES & COTEAUX

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vernaison étant assemblé en session ordinaire, **Salle du conseil municipal en mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien VUILLEMARD.

**Étaient présents :** Julien VUILLEMARD, Michèle PERRIAND, Michel POCHON, Karine GRAZIANO, Michel MASSON, Géraldine BECQUER-MIET, Daniel SÉGOUFFIN, Loubna AMIROUCHE, Julien FLAMIER, Yves THEVENIN, Jean-Claude BERGER, Rolande BERNARD, Dominique CARUSO, Maria MORVAN, Christine FALLETTI, Caroline CHAIGNE, Bernard LEVEL, Jocelyne MICHAUD, Pascale MALGOUYRES, Corinne PLA -PAUCHON, Cédric JACQUEY, Cécile DESPINASSE et Bernadette VANEL

**Membres absents représentés :** Karim HARZOUZ a donné pouvoir à Julien FLAMIER  
Vincenzo URSI a donné pouvoir à Karine GRAZIANO  
Lionel SERRA a donné pouvoir à Bernard LEVEL  
Christophe ROCHER a donné pouvoir à Cédric JACQUEY  
Christophe ROCHER était présent pour l'examen de la délibération D 03.10.2023/05 .

**Secrétaire de séance**      Yves THEVENIN

**Nombre de conseillers**      En exercice : 27  
                                        Présents : 23  
                                        Représentés : 4

**Date de la convocation :** 27 septembre 2023

**Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023 :** approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE  
LA DELEGATION ACCORDEE A M. LE MAIRE EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous avez bien voulu m'accorder par délibération n° D 25 05 2020 / 02 du 26 mai 2020, modifiée, vous trouverez, ci-dessous, la liste des décisions prises depuis la dernière séance publique. Il s'agit de :

**a/ Concessions cimetière**

CONCESSION	DECISION	DUREE	MONTANT
Acquisition concession avec caveau n°73 nouveau cimetière	DM 2023-54 du 31.07.2023	15 ans	1 836 €
Renouvellement concession N°40 Allée 6	DM 2023-57 du 7 septembre 2023	15 ans	261 €

**-Décision 2023-55 du 10 août 2023 : Reprise de six concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon**

Il est décidé la reprise de six concessions perpétuelles dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, et dont aucune inhumation n'a eu lieu depuis 10 ans, pourront être reprises par la commune.

La liste des concessions concernées par cette décision est la suivante :

Emplacement	Numéro de concession	Date d'attribution
Allée 7 bis	148/149	13 mai 1834
Allée 8	198/199	30 septembre 1868
Allée 10	115	8 janvier 1897
Allée 4	248	2 février 1854
Allée 10	78	1913
7 Bis	147	7 septembre 1879

**b/ Marchés-contrats :**

**- Décision n°2023-49 du 20 juin 2023 : Attribution du marché 2023M003 fourniture de repas et de prestations diverses pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et la petite enfance**

Il est décidé d'attribuer le marché 2023M003 de la manière suivante :

Nature du lot 1	Attributaire	Maximum
Lot 1 fourniture de repas et de prestations diverses pour la restauration scolaire et les centres de loisirs	SHCB 100, rue de Luzais 38070 Saint Quentin Fallavier	200 000 repas enfants 25 000 goûters 3 500 repas adultes
Lot 2 fourniture de repas et de prestations diverses pour la restauration de la petite enfance	SHCB 100, rue de Luzais 38070 Saint Quentin Fallavier	40 000 repas enfants 40 000 goûters enfants

*Corinne PLA-PAUCHON souhaite connaître le résultat de la négociation avec le prestataire sur le précédent marché.*

*Le Maire répond que les négociations sont toujours en cours. Le conseil sera bien sûr informé du résultat*

**-Décision n° 2023-52 du 7 juillet 2023 : Marché 2022M007 Aménagement des équipements sportifs des berges du Rhône lot 1 VRD – espaces verts – mobilier – signature d'un avenant 3**

Vu la décision n°2022-86 du 24 novembre 2022 portant attribution des marchés pour l'aménagement d'équipements sportifs sur les berges du Rhône,

Vu le marché 2023M007 lot 1 conclu avec le groupement IDVERDE / Eurovia Lyon SAS

Il est décidé d'approuver l'avenant n°3 au marché n°2023M007 lot 1 VRD – espaces verts – mobilier conclu avec le groupement IDVERDE / Eurovia Lyon SAS. L'avenant formalise la réalisation de travaux non prévus dans le marché initial et nécessaire à la bonne finalisation de l'opération. Son montant est de 9 032,33 euros HT, soit un % introduit de 3,64%.

*Cédric JACQUEY demande des précisions concernant les éléments justifiant l'avenant.*

*Le Maire répond que l'avenant concerne un ajout de ganivelles et surtout le passage du grillage à 3 mètres au lieu de 2 mètres initialement prévus afin de sécuriser l'équipement et de permettre une meilleure pratique (moins de balles perdues).*

#### c/ conventions

**-Décision 2023-53 du 13 juillet 2023 : Convention de partenariat pédagogique avec l'ENSAL**

Il est décidé de signer une convention de partenariat pédagogique entre la commune et l'ENSAL.

Elle a pour objet de formaliser les modalités de coopération pédagogique entre la mairie de VERNaison et l'ENSAL dans le cadre du projet de requalification du centre-ville de Vernaison, entrant dans le cadre de la formation des étudiants en deuxième année de Master du domaine d'étude « expérimentations collaboratives en architecture » EXCO lors de l'année scolaire 2022/2023. Ce projet est centré autour de l'étude urbaine de la ville de Vernaison, en intégrant la participation des habitants, dont le but est de co-concevoir et potentiellement co-construire un ou plusieurs aménagements urbains temporaires.

La ville de Vernaison contribuera à financer les déplacements, le matériel et outillage ainsi que les potentiels matériaux de construction nécessaires à la réalisation du travail des étudiants. Cette contribution s'élèvera à 3600 euros

*Pascale MALGOUYRES s'interroge sur la participation financière qui n'avait pas été évoquée en commission. A quoi correspond-elle ?*

*Le Maire rappelle que ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'études menées par des étudiants. Il s'agit d'une participation financière à l'achat du matériel pour les équipements qui ont été créés et installés et à l'organisation de la concertation faite par les étudiants.*

#### d/ Subventions

##### **-Décision n°2023-50 du 4 juillet 2023 : Compagnie Nationale du Rhône \_ Contrat de partenariat pour le projet d'aménagement d'équipements sportifs de proximité sur les berges du Rhône**

Vu le projet d'aménagement d'équipements sportifs de proximité sur les bords du Rhône,

Vu la demande faite auprès de la Compagnie Nationale du Rhône

Vu le dossier constitué comportant notamment la notice explicative du projet et le plan de financement

Il est décidé :

Dans le cadre de ses Plans 5Rhône, la CNR s'engage dans de nombreux partenariats qui concrétisent à la fois sa volonté d'ancrage local et son soutien aux territoires. Le projet de la commune d'aménagement d'équipements sportifs de proximité sur les bords du Rhône a été retenu par la CNR qui est disposée à apporter un soutien financier pour la réalisation de ce projet. Le présent contrat a pour objet de définir les modalités du partenariat financier entre la CNR et la commune

La CNR s'engage à verser à la commune, au titre du soutien à ce projet, la somme globale et forfaitaire de 120 000 €.

La recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Le maire est autorisé à signer le contrat de partenariat entre la CNR et la commune de Vernaison, annexé.

*Corinne PLA-PAUCHON demande si la participation de la CNR sera versée en totalité si le skate-park n'est pas réalisé en fin d'année ?*

*Le Maire répond que oui, car la volonté de la CNR est d'être partenaire de la valorisation des bords du Rhône. Le décalage dans le temps de la réalisation du skate-park ne change pas cette approche et relève d'aléas procéduraux.*

#### e/ Urbanisme

##### **-Décision 2023-56 du 7 septembre 2023 : Dépôt d'une demande de permis de démolir**

Considérant que le bâtiment situé 305 rue Port Perret, au nord-est de la parcelle cadastrée AD 178 est en très mauvais état, que pour des raisons de sécurité, il convient de le démolir

Le Maire est autorisé à déposer et à signer un dossier de demande de permis de démolir pour le téménement immobilier situé 305 rue Port Perret et cadastré AD 178

*Pascale MALGOUYRES demande si un arrêté de péril a été pris ?*

*Le maire répond que la Métropole est venue sur place constater la nécessité de démolir. Nous vérifierons si elle a décidé un arrêté de péril et tiendrons le conseil informé.*

##### **-Décision 2023-59 du 18 septembre 2023 : Dépôt d'une demande de déclaration préalable**

Considérant que plusieurs ouvertures du bâtiment situé 138 impasse de la Salle des fêtes sont en mauvais état, que pour des raisons de confort thermique et d'usage, il convient de changer une partie des menuiseries existantes,

Le Maire est autorisé à déposer et à signer une demande de déclaration préalable de travaux pour le bâtiment communal situé 138 impasse de la Salle des fêtes et cadastré AH 62.

## **1. POLE RESSOURCES - FINANCES**

---

1-1 D 2023.10.03/01 : Vote d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vernaison Charly

Rapporteur : Monsieur Michel MASSON – Adjoint à la culture, vie associative et évènementiel  
Michel Masson, rapporteur expose :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vernaison Charly a en charge l'organisation du cross départemental du SDMIS, qui se tiendra le 25 novembre 2023 sur la commune de Vernaison.

Cet événement est une occasion unique pour les jeunes sapeurs-pompiers volontaires et professionnels de démontrer leur engagement, leur esprit d'équipe et leur détermination à servir.

À cette occasion, plus de 900 coureurs s'élanceront sur différentes distances le long des berges du Rhône. En récompense de leurs efforts et de leur engagement dans cette épreuve, un goûter convivial et chaleureux est prévu.

Le budget nécessaire à la réalisation ce goûter est estimé à environ 500€.

*C. Jacquay : aucune question ; tout a très bien été expliqué en commission.*

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'allouer une subvention de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vernaison Charly pour l'organisation du Cross départemental du SDMIS

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6745 du budget 2023

## **1. POLE RESSOURCES - FINANCES**

---

1-2 D 2023.10.03/02 : Vote d'une subvention à l'Association Ouhlala ! Lyon

Rapporteur : Monsieur Julien FLAMIER – Adjoint à la jeunesse et au sport

Monsieur Julien FLAMIER, rapporteur, expose

Depuis le premier confinement, un partenariat s'est noué entre la maison d'enfants Marie Dominique et l'association Ouhlala ! Lyon

Aujourd'hui, cette association, en lien avec la Maison des enfants Marie Dominique a le projet d'offrir une journée inoubliable aux enfants au Parc Disneyland Paris

L'association est à la recherche de partenaires afin de lui permettre de récolter l'argent nécessaire pour le financement de ce projet caritatif.

Une demande de subvention a été adressée à la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 500 €.

*C. Despinasse est surprise par le montage. Pourquoi la Maison d'enfants Marie Dominique ne finance pas elle-même ce projet ? Pourquoi faire appel à un tiers ?*

*J. Flamier : ce projet de délibération était à l'ordre du jour de la commission jeunesse et sport organisée la semaine dernière : cette association organise cette sortie pour le compte de la maison d'enfants Marie Dominique. En parallèle, elle va également organiser une levée de fonds auprès de différents partenaires.*

*C. Despinasse précise qu'elle n'a pas été informée de la tenue de la commission mentionnée par M. Flamier.*

*J. Flamier s'étonne car elle était pourtant bien destinataire de la convocation*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE d'allouer une subvention de 500 € à l'association Ouhlala ! Lyon pour aider au financement du projet de journée au Parc Disneyland-Paris pour les enfants de la MECS Marie Dominique de Vernaison (ACOLEA).**

**DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6745 du budget 2023**

## **2 POLE EJES**

---

2.1 D 2023.10.03/03 : Création d'une grille tarifaire pour les activités jeunesse (fin de l'expérimentation)

Rapporteur : Monsieur Julien FLAMIER – Adjoint à la jeunesse et au sport

Monsieur Julien FLAMIER, rapporteur, expose que dans le cadre de la création du service jeunesse de Vernaison et afin d'être en conformité avec les préconisations de la CAF, il est nécessaire de créer une grille tarifaire pour les activités jeunesse proposées à la demi-journée ou à la journée en fonction du Quotient Familial CAF des familles.

Par délibération D 04.072023/12 du 4 juillet 2023, le conseil municipal a approuvé l'expérimentation de la tarification des activités jeunesse de juillet à septembre 2023 ci-dessous :

### **GRILLE TARIFAIRES ACTIVITES JEUNESSE**

Quotient Familial CAF	Tarif activités 1/2 journée <i>Sans repas</i>	Tarif activités journée <i>Sans repas</i>
0- 300	2,00 €	3,00 €
301- 600	2,50 €	3,50 €
601- 1000	3,00 €	4,00 €
1001-1500	3,50 €	4,50 €
1501-2000	4,00 €	5,00 €
+ de 2000	4,50 €	5,50 €

Cette tarification ne s'applique que pour les activités payantes pour la ville.

Une cotisation annuelle de 10 € par famille et par année scolaire sera également proposée.  
L'expérimentation a pris fin au 30 septembre 2023.

Monsieur Julien FLAMIER propose au conseil municipal d'arrêter définitivement les tarifs.

*C. Despinasse souhaite savoir quelles ont été les activités proposées, le nombre de jeunes ayant participé, les modalités d'inscription, le financement communal de ces activités ?*

*J. Flamier répond point par point.*

*Quelles ont été les activités proposées : J. Flamier précise qu'il s'agit essentiellement des activités de cet été. Pour ce qui concerne les sorties extérieures : journée canoé kayak, journée Lac de Nantua, laser game. Il y a eu également 2 chantiers jeunes d'organisés.*

*En dehors de ces sorties extérieures, les jeunes étaient accueillis tous les jours : séance cinéma, jeux de société, blind test, karaoké, activités sportives au gymnase et au city stade.*

*Le nombre de jeunes ayant participé : une dizaine de jeunes concernés*

*Les modalités d'inscription : inscription sur place au pôle enfance. L'inscription ne vaut que pour les sorties extérieures. En dehors des sorties extérieures, les jeunes sont accueillis au Pôle enfance.*

*Le financement communal de ces activités extérieures : le coût des activités du service jeunesse sera transmis*

Vu le projet de tarifs des activités jeunesse tel que présenté,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE la tarification des activités jeunesse ci-dessous :**

<b>Quotient Familial CAF</b>	<b>Tarif activités 1/2 journée <i>Sans repas</i></b>	<b>Tarif activités journée <i>Sans repas</i></b>
0- 300	2,00 €	3,00 €
301- 600	2,50 €	3,50 €
601- 1000	3,00 €	4,00 €
1001-1500	3,50 €	4,50 €
1501-2000	4,00 €	5,00 €
+ de 2000	4,50 €	5,50 €

**DIT que cette tarification ne s'appliquera que pour les activités payantes pour la ville.**

**FIXE à 10 € (dix euros) le montant de la cotisation annuelle par famille et par année scolaire.**

**DIT que les recettes concernant la participation des familles au titre des inscriptions aux activités jeunesse sont prévues au chapitre 70 du budget principal exercice 2023 et suivant.**

## **2 POLE EJES**

---

### **2.1 D 2023.10.03/04 : Approbation du nouveau Projet Educatif de Territoire PEdT 2023-2026**

**Rapporteur :** Madame Géraldine BECQUER-MIET, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Le PEdT formalise une démarche visant à proposer aux enfants et jeunes du territoire un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école, en développant le respect des compétences des acteurs éducatifs, et la complémentarité des temps éducatifs.

Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité qui en est à l'origine, les services de l'Etat et les autres partenaires.

Les activités proposées dans le cadre du PEdT favorisent le développement personnel de l'enfant et du jeune, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité, en prenant en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Les activités sont ouvertes à toutes les familles et tous les enfants concernés.

Pour la commune de Vernaison, ce nouveau PEdT, renouvelle le contrat passé avec les différentes instances, impliquant du côté de la ville, la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes, et du côté de l'Etat, un soutien financier.

Il s'appuie sur les axes prioritaires de la commune :

- Construire un parcours d'avenir pour l'enfance et la jeunesse,
- Favoriser le bien vivre ensemble et une vie sociable accessible à tous,
- Maintenir les services aux familles en renforçant l'aspect qualitatif,
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale,
- Penser l'accueil inclusif de l'enfant porteur de handicap,

ainsi que sur les valeurs de citoyenneté, de faire-ensemble, d'échange, de partage.

Ce PEdT a été élaboré avec :

- Des questionnaires remis aux familles, aux enfants et aux jeunes,
- Des réunions avec les professionnels de terrain et responsables des différents corps éducatifs, les partenaires, les familles.

Il a été soumis aux membres de la réunion inter-commissions le jeudi 21 septembre 2023 qui a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le troisième PEdT de la commune pour une durée de 3 ans (2023-2026) tel qu'annexé à la présente délibération.

*C. Pla Pauchon : notre groupe aurait apprécié être associé à la phase de diagnostic et de construction de ce nouveau PEdT car nous aurions pu proposer un nouvel objectif : celui de valoriser les structures existantes de Vernaison à savoir la Médiathèque et l'école de musique. En effet, il nous semble opportun d'intensifier les passerelles avec l'école Baranne. Le parcours d'éducation artistique et culturel qui est un des 3 parcours de l'Education nationale pour le primaire avec le parcours de santé et le parcours de mémoire nous semblait facile à mettre en place et pouvait ainsi contribuer au maintien de l'objectif de diversité à l'école de la commune.*

*G. Becquer-Miet : rappelle que les partenaires Ecole de musique et médiathèque étaient conviés et présents aux réunions de préparation du PEdT.*

*Le projet du PEdT reprend l'ensemble des axes émis lors des groupes de travail. Maintenant il reste à le construire et à mettre les actions en place. Certaines sont déjà en cours de construction. Ce PEdT sera piloté par un COPIL annuel, ce qui nous permettra de voir si on est toujours dans la bonne direction ou si des ajustements sont à faire. Bien entendu la Médiathèque et l'école de musique seront intégrées dans les actions.*

*Ch. Falletti : tous les élus n'ont pas participé à ces réunions de préparation. L'idée était de prendre des référents, et des personnes émanant de différents horizons.*

*J Flamier : une trentaine de personnes ont participé aux groupes de travail participatifs. C'est déjà beaucoup et ce travail participatif a permis un travail constructif.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 2121-29,

Vu l'article du code de l'éducation L. 551-1 et R. 551-13,

Vu le projet du PEDT 2023-2026, annexé

Vu les commissions Affaires scolaires et périscolaires ; Petite enfance, action sociale et aînés ; Jeunesse et sport, réunies en inter-commissions en date du 21 septembre 2023, et qui ont donné un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2023-2026, annexé  
**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

**Annexe : PEdT 2023-2026**

### **3 SERVICE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

---

3.1 D 2023.10.03/05 : Zone à Faibles Emissions (ZFE) : Avis relatif au projet ajusté d'amplification de la Zone à Faibles Emissions (Z.F.E) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Monsieur Julien VUILLEMARD – Maire de Vernaison

Par délibération en date du 13 décembre 2022, la Ville de Vernaison a exprimé un avis défavorable à l'égard du projet de la deuxième phase d'expansion de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon, tel que présenté dans le cadre de la consultation réglementaire en cours. Cette opposition découle principalement de l'absence de solutions alternatives pour les municipalités périphériques comme Vernaison, ainsi que du constat que les propositions avancées par la Métropole ne comprennent pas de mesures de stationnement différé.

La récente consultation menée par la Métropole a identifié quatre enjeux majeurs :

1. La nécessité de simplifier le projet ZFE.
2. L'élargissement du périmètre de la ZFE sans offrir des alternatives de mobilité viables en remplacement de la voiture individuelle.
3. La demande d'un soutien financier accru pour les propriétaires de véhicules impactés.
4. L'importance d'une évaluation continue impliquant toutes les parties prenantes afin de surveiller les impacts socio-économiques et environnementaux au fil du temps.

Approuvé lors d'une séance du conseil de la Métropole le 26 juin 2023, ce bilan a entraîné des ajustements visant à rendre plus clair le périmètre, le calendrier, et les dispositions dérogatoires du projet.

Concernant le périmètre, celui-ci inclut désormais la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, ainsi que les villes de Caluire-et-Cuire et Villeurbanne, ainsi que certaines zones de Bron et Vénissieux situées à l'intérieur de la RD383 et du BPNL à compter du 1er janvier 2024.

Concernant le calendrier, celui-ci s'établit comme suit :

- À partir du 1er janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 ne seront plus autorisés à circuler, s'ajoutant ainsi aux restrictions déjà en place pour les véhicules Crit'Air 5 et non classés.
- À compter du 1er janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 seront également interdits de circulation, en plus des véhicules Crit'Air 4, 5, et non classés.
- À partir du 1er janvier 2028, les véhicules Crit'Air 2 ne pourront circuler qu'en utilisant les voies structurantes d'agglomération, tandis que les véhicules Crit'Air 3 seront toujours interdits. À cette date, seuls les véhicules Crit'Air 0 et 1 seront autorisés dans la ZFE, à l'exception des grandes infrastructures routières métropolitaines accessibles aux véhicules Crit'Air 2.

La Ville de Vernaison soutient les efforts visant à réduire la pollution de l'air au sein de la Métropole de Lyon, comprenant que la lutte pour la qualité de l'air est l'affaire de tous. Elle a formulé plusieurs propositions depuis 2020 pour améliorer la mobilité dans le sud de la Métropole tout en réduisant l'impact de la circulation sur la qualité de l'air. Ces propositions incluaient le projet Via Rhôna, l'amélioration du réseau de transports en commun, la réorganisation du stationnement public, l'expansion du système Vélo'v à Vernaison, la création de voies douces pour faciliter l'accès à la gare, et le renforcement de l'intermodalité.

Cependant, à l'heure actuelle, le projet de ZFE risque de peser lourdement sur les ménages les plus vulnérables. Le nouveau calendrier de la ZFE perturbera significativement le mode de vie de nombreux résidents de la Métropole de Lyon. La confiance nécessaire pour inciter les citoyens à investir massivement dans des solutions telles que les véhicules électriques fait défaut, en particulier en raison de la conjoncture économique et sociale marquée par l'augmentation des prix de l'énergie,

notamment l'électricité, le gaz et le pétrole.

De plus, l'absence de la Via Rhôna prive les habitants du bassin de vie d'un accès sécurisé aux modes de transport doux pour se rendre au centre de la Métropole de Lyon, les contraignant ainsi à utiliser leurs voitures.

Dans ce contexte, la Ville partage les préoccupations de ses citoyens, notamment :

- L'absence de cohérence nationale en ce qui concerne les échéances de mise en place de la ZFE, créant ainsi de l'incertitude pour les utilisateurs.
- La nécessité d'un investissement massif dans les transports en commun pour offrir de véritables alternatives, y compris le développement des lignes de transport, la création d'un plan Métro à l'échelle de l'agglomération, l'amélioration de l'efficacité et de la capacité du réseau ferroviaire ( métro, tramway, trains), l'extension des horaires et des fréquences, ainsi que des ajustements tarifaires.
- La nécessité d'un soutien financier plus important pour les personnes contraintes d'utiliser la voiture individuelle, notamment des aides pour le remplacement de véhicules ou la conversion de moteurs, ainsi que des mesures de soutien pour les familles nombreuses et en situation précaire.
- L'importance de communiquer davantage sur les principes de la ZFE et ses impacts potentiels sur les individus.
- La prise en compte des conséquences économiques pour les artisans et commerçants résultant de ces mesures.

Compte tenu de ces éléments, et considérant que la deuxième phase de la ZFE pourrait avoir un impact majeur sur les ménages et les entreprises locales sans le développement préalable d'alternatives de transport structurantes, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis DÉFAVORABLE à l'égard du projet ajusté de la deuxième phase de l'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon, tel qu'approuvé par le Conseil de la Métropole le 26 juin 2023.

Arrivée de Christophe ROCHER à 20h03

*Corinne PLA-PAUCHON : Intervention au nom du groupe Avec vous, en action pour Vernaison.*

*Dans le rapport présenté, 3 thèmes sont développés :*

*1. L'enjeu de la protection de l'air de nos villes, de nos territoires.*

*La qualité de l'air est dégradée principalement en ville, du fait du réchauffement climatique et la première cause en est le transport routier qui contribue aussi au réchauffement de la planète. Nous savons que le réchauffement de la planète et la pollution atmosphérique sont corrélées.*

*A Lyon, les records de température s'enchaînent : record absolu de 41,4 degrés cet été ; mois de septembre le plus chaud de l'histoire, et encore hier 29,9, record absolu pour un mois d'octobre.*

*Vous avez organisé une conférence pour aider la population à décarboner ses modes de vie. En conclusion, vous aviez posé la question 'Et maintenant, que faire ?'. Et bien maintenant, il est temps de passer à l'action ; chacun à son niveau et avec ses moyens à titre individuel et à titre collectif.*

*2. L'enjeu de la mobilité*

*Sur les mobilités, il est parfois considéré comme difficile de passer à l'action à titre individuel car les valeurs de liberté, de propriété (de son moyen de locomotion) et ses moyens financiers sont mis en avant. Et pourtant, les déplacements constituent la première piste à investir pour décarboner sa vie. The Shifters l'a bien démontré au cours de sa conférence que vous avez organisée.*

*Le passage à l'action des collectivités est en route.*

*Le 21 octobre prochain notre commune va connaître un choc d'offre pour le réseau TCL : 1 nouvelle ligne et plus de services par jour pour atteindre le centre de Lyon et des rabattements optimisés vers le métro B.*

*Nous restons effectivement en attente, d'une amélioration du réseau TER piloté par la Région et de la mise en place d'une tarification intégrée TCL TER. Nous avons écrit à la Métropole et à la Région sur le sujet. La Métropole nous a répondu ; la Région non.*

*Sur les mobilités, il est vraiment temps de passer à l'action.*

### *3. Le process du projet lyonnais porté par la Métropole.*

*In fine, c'est uniquement sur ce sujet que l'avis de ce Conseil municipal est attendu. Il revient à la suite des délibérations de la Métropole du 26 juin relatives à la deuxième étape du projet d'amplification de la ZFE.*

*Le bilan de la concertation réglementaire a été dressé et des adaptations à la version initiale ont été apportées en termes de calendrier et de périmètre.*

*Le projet de la Métropole de Lyon est désormais calé sur ce que demande l'Etat avec précision. Deux comités ministériels tenus en 2022 et 2023 ont précisé et affiné les dispositifs. L'information est simple d'accès ; en quelques clics sur servicepublic.fr.*

*Au-delà de cette prise en compte du cadre national précisé, la Métropole a également décidé par ses délibérations de juin 2023 :*

- *De déployer des aides pour les TPE pour l'achat de véhicules propres,*
- *De déployer des aides pour les particuliers détenteurs d'un véhicule Crit'Air 5 ou non classé*
- *De mettre en œuvre un schéma des P+R2*

*Le Conseil municipal a déjà voté 3 fois au sujet de la ZFE :*

- *en février 2022 sur la 1ère phase du projet de la Métropole*
- *en décembre 2022 sur la 2ème phase du projet de la Métropole et sur un vœu proposé par les Maires du secteur.*

*Ce soir vous faites un « 2 en 1 » en mélangeant dans un même rapport la demande d'avis de la Métropole et un vœu un peu réchauffé, hors contexte et peu lisible sur les périmètres et sur les compétences.*

*Nous constatons que sur ce sujet vous critiquez à Vernaison ce que la Région, où vous siégez dans la majorité, ne met pas en place (Via Rhôna, amélioration du réseau TER, tarification unique TER TCL). Cette attitude n'est pas à la hauteur des enjeux et de leur urgence.*

*Nous ne pourrons donc pas suivre votre proposition car l'heure est au passage à l'action loin des considérations partisanes car le sujet engage nos vies et celles de nos enfants et le cadre légal s'impose.*

*Notre groupe est apolitique, le débat a été ouvert et riche car nous nous sentons très concernés par les questions climatiques et souhaitons avoir comme citoyen et aussi comme élu une position d'ouverture et pédagogique. Nous débattons, nous nous formons sur le sujet comme avec l'organisation de la Fresque du Climat que nous avons proposée dernièrement à destination de toute la population de la Commune.*

*Nous sommes convaincus qu'il faut passer à l'action et ce soir chacun va voter en conscience :*

*- Certains d'entre nous vont s'abstenir car déçus à la fois de la position de la Métropole qui – au-delà d'une phase 2 rééquilibrée et calée sur le cadre légal - laisse dans le vague les questions du périmètre pour 2025, anticipe l'interdiction des Crit'Air 2 et propose une communication à minima. Et également déçus de votre rapport qui exprime mal les décisions de la Métropole et ne prend pas en compte l'évolution de l'alternative crédible bientôt offerte par le réseau TCL à l'usage de la voiture solo.*

*- Certains souhaitent aller plus loin et vont voter CONTRE le rapport proposé, c'est-à-dire POUR le projet de phase 2 car il y a urgence et qu'il convient de valider ce dispositif, traduction locale du cadre national légal qui s'impose à tous.*

*Malgré des imperfections, malgré le fait que le dispositif imposera des contraintes.*

*Cette position prend acte également des évolutions positives du dispositif résultant de la concertation. Le sujet reviendra aussi en débat ici pour les phases ultérieures.*

*A Lyon et à Vernaison, les records de température tombent chaque mois. Nous sommes en alerte sécheresse renforcée depuis des semaines, le niveau rouge de la canicule s'est imposé à nous et a menacé les manifestations locales...*

*« Et maintenant, que faire ? » Arrêter de tergiverser pour des questions d'ordre politique, prendre la mesure de l'urgence, on parle ici de 47 000 décès prématurés par an et d'un réchauffement climatique accéléré.*

*Et surtout arrêter de prétendre, comme vous le faites, soutenir les efforts visant à réduire la pollution de l'air au sein de la Métropole de Lyon tout en refusant tout ce qui contribuerait à l'améliorer.*

*Le maire : Je comprends la position de l'opposition, et j'entends qu'il y a apparemment des divergences sur le sujet.*

*Je voudrais revenir sur le bus : on fonde beaucoup d'espoirs avec la modification du réseau, l'amplification et l'augmentation des fréquences de bus. Il faut être pragmatique : en réalité, on a des craintes. On voit bien qu'aujourd'hui on manque de chauffeurs, qu'on a des bus qui n'ont pas tourné à la rentrée, et que l'augmentation de cadencement, l'augmentation de l'amplitude horaire de 5h à minuit, va nécessiter des moyens supplémentaires : +1,4 millions de coût supplémentaire de fonctionnement pour la Métropole. Encore faut-il trouver des chauffeurs et l'organisation qui va avec. En revanche, avec ce projet ajusté d'amplification de la ZFE, des personnes vont être obligées de se séparer de leur véhicule Diesel et n'auront pas de solutions alternatives.*

*L'aide financière avancée par la Métropole n'est pas une réponse suffisante : maximum 3 000 €.*

*Corinne PLA-PAUCHON : aujourd'hui, il existe des véhicules Crit'Air 1 dans ces prix-là.*

*Le Maire pose ensuite la question des transports en commun :*

- *Le bus : j'ai quelques craintes malgré tout. J'espère que cela va se passer correctement. On a participé à des groupes de travail avec la Métropole, avec les maires et les vice-présidents de la Métropole à ce sujet et on a été constructif... Je tiens à rappeler qu'on s'est battu pour Vernaison, pour l'augmentation du cadencement.*

*Je voudrais rectifier certaines choses concernant la Région car si votre groupe n'est pas politique, visiblement il a des choses à dire sur la Région.*

- 1- *Quand on parle du TER, je précise que la Région est compétente sur le matériel roulant. Elle achète les rames. Une rame coûte environ 15 millions d'euros. Si on veut augmenter le cadencement sur la voie ferrée il faut revoir toutes les infrastructures. Or, les infrastructures, c'est l'Etat qui fait de belles sorties en expliquant qu'il veut passer au RER mais qui, pour l'instant, n'a sorti aucun euro sur l'amélioration des infrastructures.*

*La Région attend donc que l'Etat se positionne avec la SNCF parce qu'il y a besoin de millions, voire des milliards d'euros qui doivent être déployés sur le RER pour pouvoir l'améliorer. Si on veut passer au ¼ h à Vernaison, il y a peut-être des voies à créer à Perrache pour le retournement des trains.*

*En tout état de cause, l'Etat doit se mobiliser et financer les infrastructures avant que la Région puisse commencer à financer du matériel supplémentaire. Du matériel supplémentaire avait d'ailleurs été commandé en 2017, et il y a plusieurs rames qui arrivent sur la Métropole de Lyon et sur l'ensemble du territoire auvergne-rhônalpin d'ici un an et elles serviront, je l'espère, à augmenter le cadencement dans le secteur.*

*Voilà, pour le TER, la Région n'est pas seule compétente, l'Etat et la SNCF sont parties prenantes*

*J'ajoute aussi, qu'il existe des structures telles que la DREAL, la DDT, qui valident, à juste titre, les aménagements du territoire. Mais quand on commande des trains, que ces trains arrivent sur Auvergne-Rhône-Alpes, qu'on veut créer un atelier de maintenance à Saint-Etienne pour les accueillir et que cet atelier prend du retard à cause d'études environnementales supplémentaires, on perd du temps.*

*Avant de mettre de la politique de partout, je pense qu'il faut réfléchir à la partie technique avant toute chose.*

- 2- *La tarification unique : ce n'est pas la Région qui décide, c'est le SMT, Syndicat Mixte des Transports. Dans ce syndicat, siègent la Région, la Métropole de Lyon, un certain nombre de communautés de communes, dont la communauté de communes de la Côte, et tout le monde travaille ensemble. Le SMT est financé par la Métropole et par la Région principalement pour pouvoir avancer sur ces sujets-là. La question de la tarification, ce n'est pas uniquement la Région, c'est tout le monde.*

C. Pla-Pauchon : a priori ce qui bloque actuellement sur la tarification unique TER-TCL c'est la Région

Le maire : Absolument pas. Ce sont des rumeurs. Je siège au SMT et donc j'assiste aux débats. Il existe une carte Ourà à la Région, il suffirait que la Métropole se cale dessus et on serait bien, mais cela nécessite de revoir les tarifs.

Le budget annuel de la Région c'est 4 milliards d'€, s'il faut 1 milliards rien que sur le fonctionnement on n'y arrivera pas. Quel que soit le parti politique, on est d'accord et engagé pour développer le ferroviaire.

Pour conclure, sur ces sujets, il faut vraiment s'acculturer. *car il n'y a pas que la Région qui est responsable. C'est un message qui est porté par certains, et je l'ai entendu, certains qui ont siégé à la Région et qui connaissent bien les ficelles.*

Je le répète : il n'y a pas que la Région qui doit s'impliquer financièrement, techniquement sur ces sujets du ferroviaire.

Je clos le débat sur ce sujet.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Corinne PLA-PAUCHON, Pascale MALGOUYRES), et 4 ABSTENTIONS (Christophe ROCHER, Cédric JACQUEY, Cécile DESOINASSE et Bernadette VANEL)**

**EMET un avis DÉFAVORABLE à l'égard du projet ajusté de la deuxième phase de l'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon, tel qu'approuvé par le Conseil de la Métropole le 26 juin 2023.**

La séance est levée à 20 heures 15

La liste des délibérations a été affichée le 5 octobre 2023

Le Secrétaire de séance  
Yves THEVENIN



Le Maire,  
Julien VUILLEMARD

